

Charte Rando Glières 2012



Le comité d'organisation* de Rando Glières met tout en œuvre pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation.

L'enseignant est responsable de sa classe et assure la discipline.

Toute classe qui participe à Rando Glières **s'engage** :

• **avant la manifestation** :

- à préparer sa participation à la journée
 - . être représentée à la réunion de coordination,
 - . aborder en classe la deuxième guerre mondiale, la Résistance et éventuellement l'histoire des Glières,
 - . répéter les chants,
 - . réaliser des productions artistiques,
 - . reconnaître le sentier emprunté,
 - . être présente à la manifestation y compris en cas de report.

En cas d'annulation abusive, le coût du transport et de l'accompagnateur sera supporté par l'école (800 € en 2011).

• **le jour de la manifestation** :

- participer à l'ensemble de la journée, respecter les horaires fixés pour le départ et l'arrivée,
- avoir un comportement citoyen tout au long de la journée : respect des autres, respect du site historique, respect de l'environnement.

** Le comité d'organisation est composé du Conseil général, de l'USEP, de l'UGSEL, de la Fédération Française de Randonnée Pédestre 74, de l'Association des Accompagnateurs en Montagne, de l'Association des Glières, de l'Office National de la Forêt, de la Société d'Economie Alpestre, du 27ème BCA, du Centre de Formation aux Métiers de la Montagne de Thônes.*

Charte Rando Glières 2012

Talon à retourner avec la fiche d'inscription à Catherine Lafontaine, Conseil Général, Service Communication, BP 2444, 74041 Annecy Cedex ou par télécopie au 04 50 05 10 51.

Nom de l'école :

Nom de l'enseignant :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"